

CALENDRIER RECTORAT :

Mouvement inter :

GT Cas médicaux :
jeudi 11 janvier 2018



GT barèmes-vœux :
- mardi 16 janvier 2018 : **Psy-EN, CPE**
- mercredi 17 janvier 2018 : **agrégés, certifiés**

CAPA avancement d'échelon : (transitoire : au 01/09/2017)

- mercredi 20 décembre 2017 : **certifiés**
- jeudi 21 décembre 2017 : **CPE, PSY-EN**
- vendredi 22 décembre 2017 : **agrégés**

CAPA Liste d'aptitude, congé de formation professionnelle, congé mobilité, réadaptation :

- mardi 13 mars 2018 : **PEGC, PC**
- mercredi 14 mars 2018 : **CPE**
- vendredi 16 mars 2018 : **Agrégés**

**Mouvement intra : saisie des vœux
du 16 au 29 mars 2018**

**CAPA classe exceptionnelle (transitoire :
effet au 01/09/2017) : 5-6-7 février 2018**

STAGES SYNDICAUX :

« **PROFS FACE AU MANAGEMENT** »
Vendredi 12 janvier 2018, à Niort

« **TZR** »

Jeudi 18 janvier 2018 à Poitiers

Retour vers le futur

L'emballage a changé, mais c'est bien le même cadeau : pouvoir d'achat des salariés en berne, retour de l'austérité et de la rigueur budgétaire, réduction de la masse salariale. Nous retrouvons les orientations politiques et économiques du quinquennat de la présidence Sarkozy. Des députés de droite, sans doute par honnêteté intellectuelle, rejoignent progressivement les rangs de La République En Marche à l'assemblée.

Depuis le retour de J-M. Blanquer rue de Grenelle, en qualité de ministre, l'action à moyens constants a créé plus de difficultés qu'elle n'a apporté de solutions. Le dédoublement des CP en REP+ accroît le recours aux contractuels dans le premier degré. L'assouplissement de la réforme du collège renforce la concurrence entre les établissements et n'améliore en rien les conditions d'exercice. Au lycée, les ministres précédents, Peillon et Vallaud-Belkacem, n'avaient pas répondu aux attentes du SNES-FSU : évaluer la réforme du lycée, rétablir les dédoublements et les horaires nationaux, redonner du poids à la voie technologique... J-M. Blanquer peut ainsi poursuivre le chantier qu'il avait laissé en 2012.

La préparation de la rentrée 2018 est mal engagée. Il est encore trop tôt pour connaître le détail des mesures pour notre académie, mais les orientations budgétaires nous sont clairement défavorables. La réforme du lycée qui s'annonce ne pourrait se traduire que par des suppressions de postes.

Soyons prêt à nous mobiliser fortement dès janvier pour redresser barre, sinon nous prenons le risque de nous échouer sur la « Blanquise » !

Alain Héraud

Carrière : je vérifie ma situation...

Les nouvelles modalités d'évaluation et de promotion se mettent en place lentement. Entre atermoiements et changement de calendrier, plus personne n'y comprend rien. Le rectorat a convoqué à une réunion fin novembre les collègues devant avoir un rendez-vous de carrière, alors qu'il n'a reçu les organisations syndicales qu'après. Les circulaires nationales comme rectorales pour la hors classe jouent les Arlésiennes ! Comment ne pas y voir un mépris de notre hiérarchie pour les personnels et leur carrière ?

Vérifiez vous-même votre situation et vos droits, avec l'aide des militants du SNES. Consultez le site : <https://www.snes.edu/private/Quand-suis-je-concerne-par-un-Rendez-vous-de-carriere.html>

Quand suis-je promuable ? Quand dois-je avoir mon rendez-vous de carrière ?

Il suffit de connaître la date d'accès à son échelon actuel, puis de faire un calcul (assez) simple :

Éch. actuel	Date d'accès à l'échelon actuel	Promotion accessible	Date de la promotion accessible (promouvabilité)	Année du rendez-vous de carrière
6e	Jour/mois/année n	Accès au 7e	année n+2	Année scolaire précédant celle de la promouvabilité
	Ex : 01/02/2016		1er fév 2018	2016-2017
	Ex : 01/ 09/2015		1er sept 2017	2016-2017
8e	Jour/mois/année n	Accès au 9e	année (n+2) + 6 mois	Année scolaire précédant celle de la promouvabilité
	Ex : 01/ 09/2015		1er mars 2018	2016-2017
	Ex : 09/07/2016		9 janv 2019	2017-2018
9e	Jour/mois/année n	Passage à la hors classe (dans la période, entre le 9e et le 11e éch.)	à partir du 1er sept année n+2	Année scolaire précédant celle de la promouvabilité
	Ex : 01/02/2017		à partir du 1er sept 2018	2017-2018
	Ex : 09/07/2016		à partir du 1er sept 2017	2016-2017

Comment doit se passer le rendez-vous de carrière ?

→ Vous êtes prévenu.e de la date 1 mois avant sur l'onglet « services » d'Iprof. Consultez-le régulièrement.

→ Vous pouvez préparer cette évaluation à partir du « document de référence » qui liste les questions qui vous seront posées. Ce document est PERSONNEL et n'a pas à vous être demandé ni par l'IPR ni par le chef d'établissement. Si on vous le réclame, prévenez le SNES.

→ Le rendez-vous est double : une inspection avec un entretien avec l'IPR ; puis un entretien avec le chef d'établissement (d'une durée de 20 à 30 minutes) dans un délai de 6 semaines après l'inspection.

→ Vous recevrez ensuite « le compte-rendu d'évaluation », à rendre dans les 3 semaines, avec éventuellement vos remarques. Consultez le SNES avant de remettre ce document.

→ Au mois de septembre suivant, vous recevrez l'appréciation finale de la rectrice (ou du ministre pour les agrégés). Vous pourrez alors faire un recours.

Quelques conseils :

- Les entretiens sont en tête-à-tête, il est donc impossible d'être accompagné.e par un représentant syndical et le chef d'établissement ne peut pas être accompagné par son adjoint. Mais, une fois le compte-rendu d'évaluation reçu, vous pouvez demander à rencontrer le chef d'établissement si vous êtes en désaccord. Un représentant du SNES pourra être présent à vos côtés.
- Pendant l'entretien, prenez des notes, y compris des citations si certains propos sont outranciers. Ces notes pourront être utilisées lors du recours.
- Ne stressiez pas ! L'enjeu est très faible pour le déroulé de carrière !
- Le chef d'établissement peut assister à l'inspection mais ce n'est pas souhaitable : il pourrait être tenté d'intervenir sur le pédagogique, qui n'est pas de son ressort.



Qu'en est-il de la classe exceptionnelle ?

Il y aura, cette année, deux campagnes de promotions : celle avec effet rétroactif au 1er septembre 2017 et celle pour la promotion au 1er septembre 2018.

Qui est concerné ?

→ Tous les collègues ayant atteint le dernier échelon de la hors classe **sont automatiquement candidat.e.s et seront examiné.e.s par la CAPA**. Mais il est conseillé de remplir soigneusement son CV sur Iprof; Contactez le SNES pour être conseillé.e.

→ Les collègues au moins au 3e échelon de la hors classe des certifiés, CPE, Psy-EN (2e pour les agrégés) et ayant passé au moins 8 ans dans la carrière en éducation prioritaire, dans l'enseignement supérieur, comme chef des travaux, professeur formateur académique, DCIO. **Il est nécessaire de faire acte de candidature** en renseignant son CV et la fiche de candidature sur Iprof.

Le SNES peut-il m'aider ?

Si vous êtes syndiqué.e, prenez rendez-vous auprès d'un commissaire paritaire pour vous aider à compléter votre CV et faire votre fiche de candidature. Envoyez au SNES tous les éléments qui aideront les commissaires paritaires à défendre votre dossier en CAPA.

Magali Espinasse

Le bac Blanquer et son lycée... Modulaire

Bien qu'il s'en défende, la réforme que le ministre cherche à imposer est bien celle d'un lycée modulaire, ressemblant comme un frère à celui auquel Darcos avait dû renoncer.

Les consultations ont commencé et nous constatons que les informations distillées ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Mais il est tout de même possible de faire un premier bilan.

Se confirme le projet d'un bac limité à 4 épreuves écrites (le français en 1ère, la philo en fin de terminale et deux disciplines au choix de l'élève en terminale mais en février) et une épreuve orale du type oral de TPE en terminale. Tout le reste serait évalué en contrôle continu, c'est-à-dire sans épreuve cadrée nationalement ! On comprend aisément quelle dévalorisation du diplôme cela engendrera et comment cela ouvrira la porte à une sélection à l'entrée à l'université fondée notamment sur le lycée d'origine... En plus, les épreuves de français et de philo seraient « universelles », c'est-à-dire identiques pour tous les élèves : finie la série littéraire, dans ces conditions.

Les conséquences sont alors prévisibles pour l'organisation du lycée : semestrialisation, fin des séries, grand danger pour la voie technologique et ses enseignements, concurrence accrue entre les disciplines (choisies ou non par les élèves), menace quasi certaine sur les options (et les langues vivantes « à faible diffusion »), etc.

Non seulement cette réforme aurait pour conséquence une baisse générale du niveau en fin de terminale mais elle instaure un « délit d'initié » pour ceux dont les parents savent faire les bons choix (de disciplines et de lycée). De nombreuses disciplines (toutes ?) perdraient des heures et donc des postes.

Il est urgent d'informer nos collègues, les élèves et leurs parents, de s'organiser pour empêcher cette réforme.

Vous trouverez du matériel de campagne sur le site : <https://www.snes.edu/D-APB-a-Parcours-SUP-des-cles-ou-des-verrous.html>

« APB » DEVIENT « PARCOURS SUP » Un nouveau parcours du combattant ?

APB	Parcours Sup
√ 24 vœux maximum	√ 10 vœux maximum
√ Classés par ordre de préférence	√ non classés, non hiérarchisés
√ Possibilité de vœux groupés (1 seul vœu pour une même formation dans différents départements)	√ il n'est pas certain qu'il soit encore possible de faire des vœux groupés. Le ministère reste flou...
√ 3 phases d'admission	√ réponses qui arrivent en continu des différentes formations demandées.
√ 1 proposition établissement à chaque phase d'admission	√ plusieurs réponses positives possibles. La durée de la période de désistement des candidats reste floue...
√ Vœux annexes non pourvus, libérés par d'autres candidats	√ connaissance tardive du nombre définitif des étudiants pour les filières et allongement probable des listes d'attente
ACCES	ACCES
√ Baccalauréat	√ Baccalauréat - Accès limité pour les filières dites « en tension » mais celles-ci ne sont pas définies comme telles au préalable...
√ Critères d'inscription : - domicile - ordre des vœux pour départager les candidats	√ Critères d'inscription : - cohérence projet formation / acquis et compétences - bulletins scolaires, lettre de motivation, présentation « du projet personnel » - définitions "d'attendus" pour chaque licence - inscription conditionnée à un accompagnement pédagogique et de formation si niveau jugé insuffisant. Mais aucun moyen spécifique pour assurer cette « remise à niveau ».
	Réponses possibles
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> en attente <input checked="" type="checkbox"/> OUI, SI (inscription conditionnée à un dispositif d'accompagnement)

Parcours Sup : Quelle attitude tenir ?

Avec « Parcours Sup », ne nous leurrions pas, c'en est fini du bac comme 1er grade universitaire donnant accès au supérieur. L'argument selon lequel seules les filières « en tension » seraient inaccessibles à tous est fallacieux. Il est très simple de rendre **toutes** les filières « en tension » : il suffit de ne pas augmenter le budget de l'université quand le nombre de bacheliers progresse, démographie oblige. Les capacités d'accueil diminueront et les filières en tension seront plus nombreuses.

Il y a plus grave encore : ce n'est plus l'étudiant qui choisit sa filière d'étude, c'est la filière qui choisit ses étudiants. 10 vœux seulement, non classés ; cela signifie que les élèves « moyens » devront, s'ils veulent poursuivre leurs études, accepter d'aller où il y a de la place. Cette politique de sélection ne peut qu'augmenter le nombre d'échecs.

Nous ne pouvons pas être complices de cette sélection stupide. Si conseiller nos élèves sur leur poursuite d'études reste notre rôle, en collaboration avec les Psy-EN, il ne saurait être question de leur barrer la route du supérieur. **Le SNES appelle à ne pas émettre d'avis négatif sur tous les vœux licence.**

Il faut aussi mener le combat pour le maintien d'un bac, en contrôle terminal, national, anonyme et pour un lycée de qualité pour tous. Les délais sont courts : J-M. Blanquer a décidé d'imposer sa réforme du bac et du lycée fin janvier .

Nous sommes les seuls à pouvoir informer, mobiliser et faire barrage à ces projets dangereux pour les élèves, nos métiers, nos postes ; Il y a urgence.

Le dispositif « Devoirs faits » au Collège

Si l'on en croit la communication gouvernementale auprès des parents d'élèves, le miracle va se produire, la « corvée » des devoirs à la maison va disparaître !

Certes, la question de l'égalité de traitement des élèves face au travail personnel après la classe est posée mais le ministère n'y répond pas quand il renvoie à chaque établissement le soin de gérer le problème, sous prétexte d'autonomie. Sans financement spécifique du dispositif, l'expression « faire les fonds de tiroirs » prend tout son sens.

Un coordonnateur par collège touchera 0,25 IMP (soit 312€ à l'année toutes tâches comprises) pour sa périlleuse mission, quelle que soit la taille du collège. Les enseignants, temporairement en sous-service (TZR ou contractuels en CDI) peuvent être sollicités. Les chefs d'établissement doivent faire remonter leurs besoins en HSE, si des enseignants se sont portés volontaires. Mais ils doivent surtout utiliser les reliquats de leurs dotations globales, prévus initialement pour des dédoublements ou co-interventions. Il faudra être vigilant dans la phase de préparation de rentrée pour que « devoirs faits » n'ampute pas le temps alloué aux cours. Le dispositif repose aussi sur les assistants d'éducation comme le prévoit leurs missions mais sans AED en plus !

Pour parfaire le tout, le recours à des Volontaires en Service Civique est imposé aux collèges. Recrutés sur 30 heures hebdomadaires, ils en passeront la moitié à l'aide aux devoirs. Si l'on en juge par les profils de recrutement, l'autre moitié du temps empiète largement sur des fonctions liées aux métiers de CPE, PsyEN, documentalistes...

Opération recyclage : Les dispositifs d'aide aux devoirs survivant de l'accompagnement éducatif, ceux mis en place avec les associations de quartier particulièrement en éducation prioritaire vont tout simplement changer de nom.

Dans le discours du ministre J.M. Blanquer, nous retrouvons les relents de l'époque sarkozyste avec les orphelins de 16h00 et le « travailler plus pour gagner plus ». Bien loin d'apporter une aide aux plus défavorisés, le dispositif « Devoirs Faits » repose sur le volontariat des élèves (et de leurs parents). Au risque de tomber dans la caricature, faut-il comprendre que le ou les parents privés d'emploi disposent de plus de temps pour veiller au travail scolaire de leur enfant que les autres ?

Les élus du SNES et de la FSU dans les conseils d'administration ou dans leur dialogue avec les familles devront expliquer les limites du dispositif, afin d'éviter de se trouver en difficulté face à des parents qui seraient amenés à leur demander des comptes, au motif du discours gouvernemental.

Alain Héraud

BRAVO !

Les Psy-EN (ex copsy pour le 2d degré) votaient cette semaine pour élire leurs représentants en CAPA. La participation dans l'académie a été très forte (81%) et la liste de la FSU (SNES et SNUIPP) arrive largement en tête, avec près de 62% des voix. Bravo aux militant.es qui ont mené une campagne dynamique et efficace !

POITIERS PIC

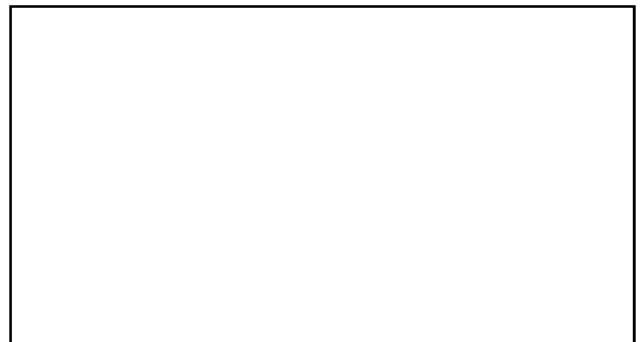
P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Section Académique de Poitiers

Supplément au n°2 du 9 novembre 2017
Déposé le 5 décembre 2017



Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0922 S 06200
Issn N°0395-2797 - Publication bimestrielle - Prix 1 €

S2 16 Maison des Syndicats 10 rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr	S2 17 1 avenue du Maréchal Juin 17000 LA ROCHELLE Tel. : 05.46.67.08.34 Mail : Snes.17@wanadoo.fr
S2 79 Maison des Syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel. : 06.45.57.15.59 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu	S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel. : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :

Edito, Calendrier	p.1
Carrière : rendez-vous de carrière, classe exceptionnelle	p.2
Bac Blanquer..., APB, Parcours « Sup »	p.3
Dispositif « devoirs faits » au Collège	p.4

Appeler le S3 ou le S2 pour qu'un militant intervienne dans une HIS dans votre lycée.